

Règlement

La brocante est ouverte de 6h00 à 18h00, le dimanche 19 avril 2020 en dehors de ces heures, aucun déballage n'est autorisé.

1. Les organisateurs se réservent le monopole de la gestion de la restauration.
2. Est autorisé, la vente de tout objet ancien, usagé, rénové, de collection, à l'exclusion de toute forme de restauration.
3. Est interdite, pour tout exposant, la vente de cd et jeux gravés (copie), d'armes, de produits alimentaires, de boissons et de toute copie ou contrefaçon.
4. Tout exposant devra être en possession d'une pièce d'identité le jour de la brocante.
5. Les exposants non professionnels devront respecter la réglementation concernant l'exercice clandestin du commerce : « les particuliers participants à des ventes au déballage doivent proposer à la vente uniquement des objets personnels usagés. En effet, tout particulier qui achèterait des objets en vue de leur revente et revendrait de façon régulière, deviendrait de fait un commerçant. (extrait de la circulaire n°53 du 06 août 2003 émanant de la préfecture de l'Oise)
6. Les exposants non professionnels devront déclarer sur l'honneur qu'ils ne participent pas à plus de deux manifestations de ce type par an. (art L310-2, CC et r.321-9 CP)
7. Le droit d'inscription est fixé à 4€ le mètre linéaire pour les particuliers, 1ml offert pour 4ml réservés pour les Arsien. Pour les professionnels, le prix est de 6€.
8. Pour des raisons de sécurité, en aucun cas, les stands devront gêner la circulation.
9. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire.
10. La revente des objets achetés sur le vide grenier le jour même est strictement interdit.
11. Tout exposant s'engage à laisser son emplacement libre de tous déchets.
12. Cette manifestation est entièrement organisée par des bénévoles. Toute personne est priée d'avoir un minimum de respect à l'encontre de ces bénévoles donnant de leur temps gracieusement et faisant leur possible pour que cette journée se déroule pour le mieux.

LE RESPECT EST LA BASE DE BONNES RELATIONS.

Tout exposant participant au vide grenier s'engage à respecter ce règlement. Dans le cas contraire, il sera exclu.